

## Clause compromissoire type

Tous les litiges contractuels et extracontractuels issus du présent contrat ou en rapport avec lui, ses modifications, avenants et/ou autres accords des parties pour lesquels l'application du présent contrat est prévue, y compris sa / leur validité, invalidité, violation ou résiliation, seront tranchés définitivement par voie d'arbitrage conformément à la version du règlement d'arbitrage ELArb en vigueur au moment du dépôt de la notification d'arbitrage, à l'exclusion des voies de droit ordinaires.

Le siège de l'arbitrage est<sup>1</sup> .....

La langue de la procédure arbitrale est<sup>1</sup> .....

Le droit applicable à la décision est<sup>1</sup> .....

O<sup>2</sup> En dérogation au règlement d'arbitrage ELArb - qui prévoit un tribunal arbitral composé de trois arbitres - il est convenu par les présentes que le tribunal arbitral ne sera composé que d'un seul arbitre.

<sup>1</sup> Prière de compléter

<sup>2</sup> Cocher cette case le cas échéant